

Rapport annuel
2013-2014



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à **l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de **l'excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur
- empathie
- engagement
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect

Montréal, le 25 mai 2014

Monsieur Jacques Chagnon
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-neuvième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Montréal, le 25 mai 2014

Madame Stéphanie Vallée
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-neuvième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Diane Duval, HD

Montréal, le 25 mai 2014

Maître Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente-neuvième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Diane Duval, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente	Diane Duval, HD	Élue au suffrage universel des membres	Le 27 mai 2013 (entrée en fonction à la présidence)
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval (le 4 mai 2012)	Du 18 mai 2012 au 27 mai 2013
Administrateurs	Danielle Bonenfant, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2012
	Lina Duguay, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2012
	Carole Desroches, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2011
	Francine Demeules, HD	Bas Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2011
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2013
	Franck Giverne, HD	Montréal et Laval	Mai 2012
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval	Mai 2012
	Diane Routhier, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2013
	France Lavoie, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2011
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2011
	Johanne Landry, HD	Montréal et Laval	Mai 2013
	Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2011
	Sylvain Provencher, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2012
	Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p. MAP	
Sylvie Hertrich,			Mai 2011
Carole Lemire, inf. PhD.(c).			Janvier 2013
Monique L. Bégin MAP			Mai 2011 (démission le 28 décembre 2013)
André Roy			Février 2014

Comité exécutif

Diane Duval , HD	Présidente
Josée Tessier , HD	Vice-présidente
Nancy Tremblay , HD	Trésorière
Franck Giverne , HD	Administrateur
Francine Boivin , dt.p.MAP	Administratrice nommée

Personnel du siège social

Johanne Côté , HD, ASC, Adm.A. Directrice générale	Élizabeth McDermott Célia Lopetuso , par intérim (à compter du 17 mars 2014) Secrétaire de direction, à la direction générale
Janique Ste-Marie , notaire Secrétaire de l'Ordre	Nancy Vallée Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre
Agathe Bergeron , HD Coordonnatrice, Services professionnels	Carolle Bujold , HD et Anna-Maria Cuzzolini , HD Inspectrices Jinette Laparé Adjointe administrative, Services professionnels
Walter Barbosa Coordonnateur, Ressources financières et matérielles	Adriana Elvira Sana Idriss (jusqu'au 30 avril 2013) Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles
Karyne Bédard (jusqu'au 30 juillet 2013) Sophie Lecavalier (à compter du 24 mars 2014) Coordonnatrice, Développement de la pratique professionnelle	Nadine Caron Adjointe administrative, Développement de la pratique professionnelle Marise Parent Commis-secrétaire, Développement de la pratique professionnelle Joëlle Mbanga , HD Commis Internet
Louane Arsenault , HD Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence	

Rapport de la présidente



C'est avec plaisir que je présente mon rapport annuel à titre de présidente de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**. J'ai été élue à cette charge le 4 mai 2013 au suffrage universel des membres avec un mandat très clair : insuffler un nouvel élan vers la modernisation de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire.

Déterminée à poursuivre dans l'excellence le mandat de l'Ordre envers la population du Québec, je me suis engagée à faire reconnaître la compétence de la profession dans un but très clair : augmenter l'accessibilité aux services de l'hygiéniste dentaire, actualiser le cadre légal de son exercice et développer une pratique contemporaine de l'hygiène dentaire dans chaque secteur d'activité. Dans la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire, l'intérêt public réclame l'accessibilité de nos services à toute la population qui le désire, sans compromis sur la qualité des soins, le climat de travail et la protection du public.

J'ai intégré ce mandat à l'intérieur de deux orientations :

DÉTERMINATION DES ACTIONS POLITIQUES

Ma première action a été de rencontrer les divers partenaires et acteurs du milieu professionnel. Au cours de l'été 2013, cela a donné lieu à des rencontres avec le président de l'Office des professions, le président de l'Ordre des dentistes, le président de l'Ordre des denturologistes et la présidente de l'Association des assistantes dentaires.

J'ai pu leur exprimer ma ferme intention de régler le dossier de la modernisation de l'exercice de la profession dans un climat de respect des compétences et du rôle de chacun des intervenants du milieu dentaire.

Puisque la prestation des soins bucco-dentaires préventifs de demain nous amènera à travailler avec les autres professionnels de la santé, particulièrement en CHSLD et au domicile des personnes en perte d'autonomie, j'ai participé à une rencontre de réflexion avec un regroupement d'infirmières sur l'accessibilité aux services de santé en entreprise coopérative et en services à domicile à l'été 2013.

De plus, une première rencontre a eu lieu au cabinet du ministre de la Santé et des services sociaux en octobre 2013 afin de partager notre vision interdisciplinaire et multidisciplinaire de la prestation des soins préventifs et des traitements d'hygiène dentaire. Enfin, au début de l'année 2014, une rencontre a eu lieu au cabinet du ministre de la Justice afin de s'enquérir de l'évolution du dossier de la modernisation de notre champ d'exercice.

Commission parlementaire sur l'assurance autonomie

Le 5 novembre 2013, à l'occasion de la Commission de la santé et des services sociaux sur le livre blanc sur l'assurance autonomie, l'OHDQ a présenté un mémoire intitulé « **L'hygiène dentaire pour tous** ».

L'accessibilité aux soins préventifs et d'hygiène dentaire pour les personnes âgées, à plus grande raison, chez les personnes en perte d'autonomie, est une préoccupation exprimée régulièrement par l'OHDQ depuis la fin des années 80. La protection du public oblige les ordres à offrir à l'ensemble de la population un accès adéquat aux services de leurs membres où qu'elle se trouve : en centres d'accueil, en CHSLD, en résidences pour aînés ou même à domicile.

Lors de cette commission parlementaire, l'Ordre des hygiénistes dentaires a formulé 2 recommandations aux membres de la commission :

RECOMMANDATION 1

Pour le mieux-être de la population du Québec, il est impératif que le législateur reconnaisse à l'hygiéniste dentaire toute l'autonomie professionnelle qui lui est due, comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

RECOMMANDATION 2

Que les CSSS voient à choisir judicieusement les fournisseurs de services les plus appropriés en fonction des coûts et des ressources disponibles dans chacune des régions, afin de rencontrer leur responsabilité populationnelle et que des budgets protégés soient prévus afin d'assurer la dispensation des services d'hygiène dentaire dans les ressources publiques d'hébergement.

Notre présentation a éveillé l'intérêt du ministre de la Santé car, en début de février 2014, il demandait à nous rencontrer pour une deuxième session d'échanges sur notre vision de l'évolution des services d'hygiène dentaire aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie.

Règlement sur les actes qui peuvent être posés par un assistant en optométrie

Le 11 décembre 2013 l'Office des professions du Québec publiait un Projet de règlement sur la loi sur l'Optométrie intitulé «Actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de l'optométrie, peuvent être posés par des classes de personnes autres que les optométristes».

Ce règlement proposait que des activités réservées aux optométristes et aux opticiens d'ordonnance puissent être déléguées par l'optométriste à du personnel non membre d'un Ordre, et cela sans l'accord de l'Ordre des opticiens d'ordonnance. Rappelons que les opticiens d'ordonnance ont une formation professionnelle en enseignement supérieur collégial comparable à la nôtre.

L'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* s'est senti interpellé par ce projet de règlement, car cet enjeu est discuté depuis de nombreuses années dans le cadre des travaux menés par l'Office des professions du Québec concernant les actes pouvant être délégués à l'assistante dentaire par voie réglementaire de la Loi des dentistes.

Réunis en réunion extraordinaire le 15 janvier 2014, les administrateurs de l'Ordre mandataient notre procureur afin de produire les commentaires juridiques appropriés mentionnant les objections de notre Ordre à ce projet de délégation «d'actes réservés» à des non-membres d'un ordre professionnel. Ces commentaires ont été remis à l'Office des professions dans les délais requis le 24 janvier 2014.

Par ailleurs, l'OHDQ demandait au Conseil interprofessionnel (CIQ) d'inscrire le projet de règlement à la réunion régulière du Conseil du 7 février 2014 afin que le sujet soit discuté entre les membres du Conseil, c'est-à-dire les représentantes et représentants des divers ordres professionnels.

Comme membre du CIQ, j'ai pu exprimer les préoccupations de l'Ordre quant au dangereux précédent d'un tel règlement. À ce jour, ce projet n'a pas connu de nouveau développement.

LES ORIENTATIONS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de relancer le projet de modernisation de notre profession, il était impératif de développer une stratégie proactive plutôt que réactive, c'est-à-dire de provoquer l'évolution du dossier plutôt que de réagir à des initiatives externes, notamment celles de l'Office des professions et celles de l'Ordre des dentistes.

En novembre 2013, les administrateurs de l'OHDQ tenaient des journées de réflexion afin de déterminer de nouvelles orientations stratégiques pour l'année 2014. Ce travail d'équipe a permis de dégager de façon consensuelle les priorités suivantes :

1. Définir et réaliser une stratégie d'intervention auprès des décideurs;
2. Concevoir et documenter les nouveaux modèles de pratique;
3. Encadrer les compétences requises par les divers modèles de pratique professionnelle en hygiène dentaire.

C'est ainsi qu'un plan stratégique était adopté en Conseil d'administration le 31 janvier 2014 en vue de réviser les lois et règlements du domaine de la santé buccodentaire et tout particulièrement ceux encadrant l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire.

En janvier, une première rencontre exploratoire sur les modèles de pratique en hygiène dentaire permettait de recenser une importante documentation sur la pratique de l'hygiène dentaire ici et ailleurs au Canada. D'autres rencontres sont prévues avec les divers partenaires professionnels du domaine de la santé buccodentaire pour le printemps et l'été 2014.

Rapport de la présidente

(suite)

L'information aux membres : une priorité

Lors des journées de réflexion de l'automne 2013, les administrateurs de l'Ordre ont accordé une attention particulière au besoin d'information et de mobilisation des membres à l'égard des orientations de leur Ordre. Ils ont notamment convenu d'améliorer la communication aux membres par l'utilisation de nouveaux médias électroniques, tels des capsules vidéo diffusées sur le site de l'Ordre.

CONCLUSION

Au cours de l'année qui vient, l'Ordre poursuivra les travaux amorcés sur l'élaboration des modèles de pratique en hygiène dentaire. Il serait important que les hygiénistes dentaires, par secteur d'activité, définissent ce qu'est à leurs yeux une réelle modernisation de leur exercice.

Il m'apparaît essentiel d'amorcer une consultation auprès des membres afin qu'ils soient « partie prenante » d'un projet rassembleur auquel ils adhèrent en matière d'exercice de la profession. C'est la seule façon de mettre sur pied un projet durable et gagnant. C'est pourquoi vous serez consultés par secteur d'activité et appelés à participer à l'élaboration des modèles de pratique. Vous pourrez vous prononcer sur le partage des activités avec les autres intervenants du domaine dentaire avant qu'un projet soit présenté à l'Office des professions par votre Ordre.

Faites-vous confiance. Ensemble, nous continuerons d'aller de l'avant!

Devant l'ampleur de la tâche et la complexité croissante des dossiers, je désire exprimer mon sentiment de fierté, mon respect envers la fonction privilégiée qui m'a été dévolue et ma reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué aux réalisations de l'Ordre.

En terminant, je remercie les membres du CA pour leur vigilante implication ainsi que les nombreuses hygiénistes dentaires qui participent bénévolement aux comités et groupes de travail et qui nous gardent en constante relation avec la profession telle qu'elle s'exerce sur le terrain.

Enfin, je rends hommage au personnel de la permanence de l'OHDQ qui relève au quotidien de nombreux défis avec autant de passion que de compétence.

La présidente,



Diane Duval, HD

Rapport de la directrice générale



C'est avec plaisir que je vous présente les activités liées à la direction générale en lien avec les orientations stratégiques de l'Ordre pour ce 39^e rapport annuel.

Fédération canadienne des registraires

Accompagnée de M^e Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des registraires, laquelle s'est tenu le 3 octobre 2013 à Toronto. La fédération canadienne des registraires est le regroupement des organismes de réglementation de toutes les provinces canadiennes. Lors de cette réunion, chaque représentant fait le bilan des activités de la province qu'il représente et par la suite il y a des discussions sur entre autres, l'admission à la profession, la Commission d'agrément dentaire canadienne, l'examen de la certification nationale et tout autre dossier qui touche la profession et ce dans toutes les provinces.

Conférence nationale de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires

Accompagnée de M^e Janique Ste-Marie, j'ai assisté à la conférence nationale de l'AHDC, qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2013 à Toronto. Nous avons assisté à des conférences qui traitaient entre autres des sujets comme l'autonomie professionnelle, de l'utilisation des médias sociaux, de la dentisterie écologique et des cancers buccaux.

Promotion de la profession

Encore une fois cette année, l'Ordre n'a ménagé aucun effort afin de promouvoir la profession de l'hygiéniste dentaire. À cet effet, nous avons participé à plusieurs journées carrière ainsi qu'à des salons éducation/formation/emploi.

Je tiens à souligner et à remercier chaleureusement tous les hygiénistes dentaires bénévoles qui ont répondu à notre appel. C'est grâce à eux que nous pouvons réaliser ces nombreuses activités de promotion.

Toujours dans le but de faire de la promotion de la profession, nous avons conclu une entente avec *Pharmapar* afin de publier des articles sur leur plateforme de blogue à raison de une par mois. Le *pharmablogue* est une infolettre qui s'adresse à tous les acteurs du milieu de la santé qui désirent s'ouvrir au travail des autres professions et ainsi acquérir de nouvelles notions et de nouveaux outils dans le but d'offrir à leur clientèle un service à valeur ajoutée.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie

Au cours de l'exercice 2013-2014, le cégep de St-Hyacinthe a mis en place une formation d'appoint pour les dentistes étrangers voulant avoir un permis d'exercice comme hygiéniste dentaire au Québec. 24 candidats y ont été admis et ceux-ci termineront leur formation en août 2014.

Commission d'agrément dentaire du Canada

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucun collège n'a reçu la visite de l'équipe d'évaluation de la Commission d'agrément dentaire du Canada.

Rapport de la directrice générale

(suite)

Comme à l'habitude, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Commission, laquelle s'est tenu le 16 novembre 2013 à Ottawa.

Le 18 avril 2013, j'ai organisé avec la collaboration de Frédéric Duguay de la Commission, une journée-conférence OHDQ-CDAC qui portait principalement sur le processus d'agrément de la Commission.

Les coordonnateurs et les directeurs des études des cégeps étaient invités ainsi que toute personne concernée par le protocole des visites d'agrément.

Cette journée-conférence fût appréciée et a su répondre aux questions des représentants des collèges.

Projet de recherche de l'Université McGill

Encore une fois l'OHDQ collabore à un projet de recherche avec l'Université McGill. Le titre de cette recherche est « *Croiser les savoirs pour changer les pratiques* ». Il s'agit d'une recherche participative pour améliorer l'interaction entre les personnes en situation de pauvreté et les professionnels. Cette recherche se fera sur une période de 18 mois et les participants sont des chercheurs, des hygiénistes dentaires, des dentistes et des personnes en situation de pauvreté.

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)

Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hématogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages.

L'Ordre collabore avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'INSPQ

(Institut national de santé publique du Québec). En fait, depuis décembre 2010, nous siégeons au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat.

Notamment et de façon plus spécifique :

- Proposer les orientations du SERTIH
- Assurer un rôle de conseiller au ministère eu égard au SERTIH
- Recommander les prévisions budgétaires du SERTIH pour approbation
- Assurer l'évaluation de l'ensemble des opérations du SERTIH
- Contribuer au développement et à la promotion du SERTIH

Cessation tabagique

La collaboration de l'Ordre avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au dossier de la cessation tabagique est constante et ferme.

Cette année, la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* se déroulait du 19 au 25 janvier 2014 sous le thème « *Le tabac diminue l'espérance de vie de 10 ans.* »

L'OHDQ est fier de contribuer activement à cette importante campagne de promotion de santé publique.

Activité d'avril 2013

Cette année le thème retenu était « Bonne bouffe, belle bouche »:

En tant que spécialiste de la prévention, l'hygiéniste dentaire conseille et aide le patient à bien choisir ces aliments en fonction de ces besoins.

Une alimentation saine est la base d'une bonne santé buccodentaire.

Encore une fois, une centaine de projets ont eu lieu dans toutes les régions administratives du Québec.

Toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, l'Ordre a accordé plusieurs entrevues à des stations radiophoniques et aussi à des journaux locaux pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.

Renouvellement de l'entente pour l'assurance responsabilité professionnelle des membres

Le contrat avec *La Capitale Assurances générales* concernant l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'OHDQ venait à échéance le 31 mars 2014.

L'OHDQ a donc fait des demandes de soumissions auprès d'assureurs offrant cette catégorie de couverture.

Par la suite, les administrateurs ont analysé les soumissions reçues tant au niveau du coût des primes qu'au niveau des obligations et couvertures exigés au terme du *Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Suite à cette analyse, ils ont résolu majoritairement de reconduire le contrat avec *la Capitale Assurances générales*, fournisseur de l'assurance responsabilité professionnelle des membres et ce pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019.

Modernisation du système informatique

Tout au cours de l'exercice 2013-2014, nous avons procédé à la modernisation du système informatique. Ce fût un exercice exigeant et qui a demandé beaucoup de travail et de rigueur de la part de tous les employés de l'Ordre. Cette modernisation, nous a permis d'avoir un système beaucoup plus performant et plus stable.

Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous finissons l'exercice 2013-2014 avec un surplus de 124 957 \$.

Toute l'équipe a un grand souci de garder les dépenses au minimum tout en ayant à cœur d'offrir un service de qualité.

Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant pour l'exercice 2013-2014 sont présentés dans ce rapport.

Conclusion

L'année 2013-2014 fut encore une fois bien remplie.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les employés du siège social. Non seulement sont-ils dévoués, mais aussi complètement voués à notre profession.

Je les remercie également pour leur soutien à mon égard. C'est inestimable! Je suis très chanceuse d'avoir une équipe si extraordinaire pour m'épauler quotidiennement. Merci mille fois!

Merci aussi, à tous les hygiénistes dentaires, membres des comités de l'Ordre, et à tous ceux qui répondent à nos appels comme bénévoles. C'est grâce à des professionnels comme vous que notre profession continue de rayonner. Merci pour votre précieuse collaboration et votre générosité sans borne. Je vous suis très reconnaissante.

Merci également à tous les administrateurs de l'Ordre pour leur confiance et leur soutien.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement maîtresse Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, car elle est une collaboratrice d'une grande valeur. Travailler avec elle est une source d'inspiration pour moi. Merci pour tout.

La directrice générale,



Johanne Côté, HD, ASC, Adm.A

Rapport de la secrétaire



Voici le trente-neuvième rapport des activités du secrétariat (admissions), du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour l'exercice 2013-2014 se terminant le 31 mars 2014. Plusieurs dossiers d'envergure ont mobilisé la permanence de l'Ordre et les administrateurs du Conseil d'administration au cours de l'exercice, tout en mettant en avant plan la mission première de l'Ordre, soit la protection du public.

Nous sommes heureux de vous présenter les différents rapports des comités présentés aux termes du Rapport annuel 2013-2014, lesquels établissent le bilan du travail accompli.

Finalement, je désire remercier les employés l'Ordre pour leur soutien et leur disponibilité. Je réitère ma reconnaissance envers les administrateurs, la présidente et la directrice générale de l'OHDQ pour leur confiance.

La secrétaire de l'Ordre,

Janique Ste-Marie
Janique Ste-Marie, notaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	2
Résolutions	106

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTICE ET COMPOSITION DES COMITÉS

Les membres réunis en assemblée générale annuelle, le 8 septembre 2012, ont décidé de changer le mode d'élection à la présidence. Ainsi, le 3 mai 2013, les membres ont élu au suffrage universel des membres, Madame Diane Duval, pour un mandat d'un an. La première réunion de l'année s'est déroulée le 28 mai 2013 et les administrateurs ont procédé à la composition des comités statutaires et des autres comités.

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de 3 postes d'administrateur étaient arrivés à échéance. Madame Josée Desgagné a été réélue par acclamation pour la région de Québec-Chaudières-Appalaches. Mesdames Diane Routhier et Johanne Landry, ont été élues respectivement dans les régions de l'Estrie-Montérégie et Montréal-Laval. Leur assermentation a eu lieu avant la première réunion du Conseil d'administration le 28 mai 2013. Tel que requis aux termes de la réglementation, une copie du relevé du scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres le 27 mai 2013.

En avril 2013, Madame Nancy Tremblay, HD, a démissionné de son poste d'administrateur afin de se présenter comme candidate au poste à la présidence. Ce poste était donc laissé vacant. Défaite, elle a par la suite déposé sa candidature comme administrateur. Les administrateurs du Conseil d'administration ont élu Madame Tremblay lors de la séance du 24 mai 2013.

Lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 27 septembre 2013, les administrateurs ont unanimement résolu d'adopter les modifications proposées au *Règlement modifiant le règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur réunion du 28 mai 2013, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2013-2014 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 26 mai 2014. Lors de la séance du Conseil d'administration tenue le 31 janvier 2014, les administrateurs ont majoritairement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle des membres dimanche le 25 mai 2014.

Le rapport annuel 2013-2014 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle le 25 mai 2014.

GOUVERNANCE

Au niveau de la **gouvernance**, les administrateurs ont, en début d'exercice, entamé une réflexion quant à une démarche de mise à jour du plan stratégique et du plan d'action considérant que la planification avait été faite en 2008. Ainsi, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 27 septembre 2013, les administrateurs ont unanimement résolu de procéder à la mise à jour du plan stratégique. Cet exercice s'est conclu lors de la réunion du Conseil d'administration tenue les 29 et 30 novembre 2013. Pour cet exercice, les administrateurs étaient accompagnés d'un conseiller.

Rapport des activités du Conseil d'administration

(suite)

Lors de la séance tenue le 31 janvier 2014, les administrateurs ont convenu de réviser la **Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses membres** de manière à améliorer cet outil d'évaluation. Cette révision se fera sous la supervision de la directrice générale, au cours du prochain exercice, et elle sera accompagnée d'un conseiller.

Lors de la réunion tenue le 31 janvier 2014, les administrateurs ont convenu d'élaborer une **Politique de communication**. La directrice générale commencera les travaux dès juin 2014 et elle sera accompagnée d'un conseiller.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Finalement, le 28 mars 2014, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2014-2015.

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

Le 28 mai 2013, les administrateurs ont nommé Madame Diane Duval, HD, présidente, personne déléguée pour le CIQ et Madame Josée Tessier, HD, vice-présidente, à titre de déléguée substitut pour l'exercice 2013-2014.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 27 mai 2013, les membres ont majoritairement résolu de hausser le coût de la cotisation de la manière suivante : « augmenter le coût de la **cotisation 2014-2015** de neuf dollars (9 \$), représentant l'équivalent de l'augmentation de l'indice du coût de la vie, soit un total de **360 \$** pour la cotisation régulière et de **180 \$** pour les nouveaux diplômés et les membres retraités ».

De plus, les membres ont résolu de suivre la recommandation du Conseil d'administration et de procéder à une cotisation réduite davantage pour les étudiants de la manière suivante : « 50% de la cotisation régulière lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet; 50% de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre; 50% de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars ».

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique, Madame Louise Hébert, à procéder à des enquêtes pour de la pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	9
Réunions extraordinaires	2
Résolutions	103

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 5 avril 2013, le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 389 membres du tableau des membres, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences des articles 46 *paragraphe 2°* et 85.3 *paragraphe 1°* du *Code des professions*, du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	5
Nombre de membres devant effectuer des heures de formation continue d'une durée maximale de cinquante (50) heures	5
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminution du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	1
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	2
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	2
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	9

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaisances de diplôme ou de formation	18
Non-reconnaisances de diplôme ou de formation	31
Fermetures de dossiers	0

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé au total deux (2) commandites d'une valeur de deux cent cinquante (250 \$) chacune à deux (2) groupes d'hygiénistes dentaires respectivement pour un stage international en Suisse et un stage humanitaire à Mexico.

SUVIS DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Conformément à la *Politique de formation continue obligatoire*, des avis de non-respect ont été envoyés au cours du mois d'août 2013, à 371 membres n'ayant pas accompli les 10 heures minimum obligatoire. De plus, un avis de sanction a été envoyé à 71 membres et ces dossiers ont été transférés au Comité d'inspection professionnelle. De ce nombre, 215 membres ont par la suite effectué une mise à jour de leur dossier de formation continue afin notamment de régulariser leur situation.

ACTIVITÉ PROVINCIALE 2014

Le 5 juillet 2013, les administrateurs ont unanimement résolu de retenir le thème «les brosses à dents, techniques de brossage, soie dentaire et autres adjuvants» pour l'activité provinciale 2014.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres au 31 mars 2014 :	5 822
Nombre de membres actifs :	5 803
Membres retraités :	14
Membres à vie : 5 (inclus dans le nombre de membres)	
Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :	288
Nombre de délivrances de permis :	317
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	289
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	0
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	16
Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :	12
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	389
Nombre de radiations à la demande d'un membre :	1
Décès :	1

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	99
2 Saguenay	257
3 Capitale Nationale	628
4 Mauricie	253
5 Estrie	191
6 Montréal	1 284
7 Outaouais	310
8 Abitibi	75
9 Côte-Nord	59
10 Nord-du-Québec	19
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	40
12 Chaudière-Appalaches	244
13 Laval	266
14 Lanaudière	326
15 Laurentides	364
16 Montérégie	1 214
17 Centre-du-Québec	139
Autres	54

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	5 702
Hommes	120

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants, leur permettant ainsi de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* et de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges	Nombre d'abonnés étudiants
Chicoutimi	79
Édouard-Montpetit	2
François-Xavier-Garneau	3
John Abbott	2
Maisonneuve	11
Outaouais	45
Saint-Hyacinthe	8
Trois-Rivières	2
Régional de Lanaudière	7

Total : 159

COTISATION 2013-2014

Pour l'exercice 2013-2014, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	351 \$	5 202
Nouveaux diplômés	175,50 \$	306
Nouveaux membres	351 \$	12
Membres retraités	175,50 \$	14
Membres à vie	Nil	5
Cotisation supplémentaire	Nil	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

L'ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Ce règlement est en vigueur depuis le 14 octobre 2010. Voici le nombre de permis émis lors de l'exercice 2013-2014 :

	Nombre
Reçus	12
Acceptés	12
Refusés	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	291
Acceptées	289
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	18
Acceptées	16
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	2

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française (de ce nombre 1 permis est devenu régulier au cours de l'exercice)	3
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	2
--	---

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	9
--	---

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors-Québec

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	3	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	37	0	31	0	6
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					37

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	0	31
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'OHDQ travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'OHDQ a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert deux (2) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que 15 personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

Dans un deuxième temps, un groupe de vingt-quatre (24) dentistes formées à l'étranger a débuté en août 2013 une formation d'appoint au Collège de Saint-Hyacinthe. Ces personnes termineront leur formation en août 2014. Cette formation donne accès au permis de pratique comme hygiéniste dentaire. De plus, la tenue de 2 nouvelles formations d'appoint ont été annoncées par le Cégep de Trois-Rivières et le Cégep de Chicoutimi. L'OHDQ a donc communiqué avec une centaine de candidats pour les aviser de ces formations d'appoint. Ces formations d'appoint favorisent l'intégration de ces dentistes formés à l'étranger sur le marché du travail québécois.

En conclusion, l'Ordre étant soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante, est aussi soucieux de la qualité des professionnels formés.

COMPOSITION DU COMITÉ

Louane Arsenault, HD
responsable et secrétaire
du Comité des équivalences

Jocelyne Long, HD

Monique Delisle, HD

Guylaine Vallée, HD

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	9
Recommandation	1
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	652
Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Dossier transmis au bureau du syndic	0

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2013-2014

Le programme de surveillance générale 2013-2014 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2013 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février 2013 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, six cent cinquante-deux (652) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-neuf (59) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection

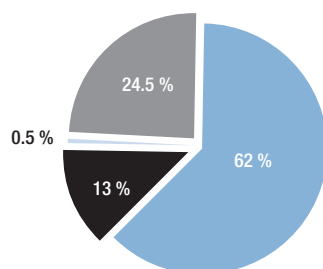
professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Quatre-vingt-deux (82) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Quatre cent six (406) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

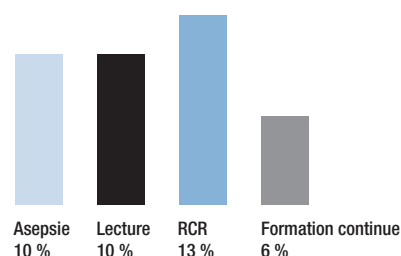
Cent soixante et un (161) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et dont de l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Trois (3) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.



Modifications dans les mesures d'asepsie	65
Comptes rendus de lecture	67
Formations RCR	85
Formations continues liées au secteur d'activité	39
Stage de perfectionnement	1
Limitation d'exercice	1

PLAN D'ACTION



COMPOSITION DU COMITÉ

Véronique Dionne, HD
Présidente

Sophie Campagna, HD

Julie Drolet, HD

Marie-Josée Dufour, HD

Sonia Petrilli, HD

Agathe Bergeron, HD
Secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, HD
Inspectrice

Anna Maria Cuzzolini, HD
Inspectrice

Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité a tenu deux (2) réunions.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du comité :

- Dossier de la modernisation de la pratique
- Formation d'appoint pour les dentistes étrangers
- Sessions d'accompagnement
- Commission d'agrément dentaire du Canada
- *Politique de la formation continue obligatoire*

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires partout dans la province. Les hygiénistes dentaires, membres de ce comité, participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès de l'OHDQ, entre autres au choix des conférenciers.

Nombre de réunions :	7
Recommandations :	17

Encore une fois, les membres du CFCP ont élaboré un calendrier de formation continue pour les hygiénistes dentaires

COMPOSITION DU COMITÉ

Manon Campagna, HD
Membre représentant l'OHDQ
Présidente du comité

Diane Beauregard, HD
Membre représentant l'OHDQ

Francine Trudeau, HD
Membre représentant
la Fédération des cégeps

Isabelle Dion
Membre représentant
la Fédération des cégeps

Louise Brunelle
Membre représentant le ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Johanne Côté, HD, ASC, Adm.A.
Directrice générale de l'OHDQ,
Secrétaire du comité

afin de répondre à leurs besoins et attentes dans l'actualisation de leurs connaissances et afin de leur permettre de répondre aux nouvelles exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Celle-ci, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012, exige d'accumuler quarante (40) heures de formation continue sur une période de deux ans avec un minimum de dix (10) heures la première année, n'incluant pas les cinq (5) heures de lecture scientifique.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert neuf (9) différentes activités de formation continue.

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Les précautions universelles et la prise en charge de patients porteurs de virus à transmission hémotogène	8	3	263
Formation RCR - Cardio Secours adultes-enfants / DEA	5	4	264
Les normes du travail et les hygiénistes dentaires	10	3	339
L'importance du rôle de l'hygiéniste dentaire dans la prévention des allergies, mythes et réalités	7	3	209
Méthodes, équipements et environnement pour éviter et diminuer les douleurs reliées au travail de l'hygiéniste dentaire	7	3	311
Les produits naturels et la santé buccodentaire	2	3	102
Les soins dentaires au carrefour des cultures et des religions	1	6	38
Service à la Patientèle & comment obtenir un : «OUI....JE LE VEUX!»	4	6	164
L'articulation temporo mandibulaire et ses dysfonctions	3	5	132
Total des participants			1 822

COMPOSITION DU COMITÉ

Sophia Baltzis, HD

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD

Christine Thibault, HD, B.Sc.

Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A
Directrice générale et Secrétaire du comité
(jusqu'au 24 mars 2014)

Sophie Lecavalier
Secrétaire du comité
(depuis le 24 mars 2014)

Rapport du Bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé en vertu du *Code des professions du Québec*, le Bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du *Code des professions* et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie* des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions* faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic informe le comité d'inspection professionnelle lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par un professionnel ou sa compétence professionnelle doit faire l'objet d'une inspection (article 122.1 du *Code des professions*).

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient, de même que ceux qu'il communique

au sein de l'Ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndic : **Louise Hébert**, HD

Syndic adjoint : **Marc Johnson**, HD
(depuis mai 2013)

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À LA DISCIPLINE

Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2013	3
Nombre total de membres visés	3
Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice 2013-2014 (Par la syndique)	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	2
Nombre de dossiers réglés par conciliation	0
Nombre de dossiers référés au Comité d'inspection professionnelle	1

EXERCICE 2013-2014

Nombre de demandes d'enquête reçues	4
Nombre de dossiers ouverts	4
Nombre total de membres visés	4
Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte au Conseil de discipline	4
Nombre de dossiers réglés par conciliation	0
Nombre de dossiers référés au Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (au 31 mars 2014)	0

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration, le syndic peut également enquêter sur toutes les demandes d'enquête logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires ou qui en usurpent le titre réservé (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ D'HYGIÉNISTE DENTAIRE (EXERCICE 2013-2014)

Deux (2) informations ont été portées à l'attention du bureau du syndic relativement à l'usurpation du titre réservé d'hygiéniste dentaire. Aucun dossier d'enquête n'a été ouvert puisque le nom de ces personnes était inscrit au tableau des membres de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE (EXERCICE 2013-2014)

Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 demeurant ouverts au 31 mars 2013	7
Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 complétés au cours de l'exercice 2013-2014	7
Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 ayant fait l'objet d'une perquisition au cours de l'exercice 2013-2014	1
Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 ayant fait l'objet d'une poursuite pénale au cours de l'exercice 2013-2014	4
Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 n'ayant pas fait l'objet d'une poursuite pénale	3
Nombre de jugement rendus au cours de l'exercice 2013-2014 déclarant l'intimé (e) coupable (Jugements des dossiers de l'exercice 2012-2013 (2) et de l'exercice 2011-2012 (2))	4
Montant total des amendes imposées	22 500\$
Nombre de jugements à venir (dossiers de l'exercice 2012-2013)	3
Nombre de demandes d'enquête reçues au cours de l'exercice 2013-2014	6
Nombre de dossiers ouverts	6
Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 ayant fait l'objet d'une réouverture d'enquête au cours de l'exercice 2013-2014	1
Nombre de dossiers d'enquête complétés (réouverture dossier d'enquête de l'exercice 2012-2013)	1
Nombre de dossier ayant fait l'objet d'une poursuite pénale	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de l'exercice 2013-2014	6

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION ET À L'USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

Nombre de dossiers de l'exercice 2012-2013 ayant fait l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal et usurpation de titre réservé au cours de l'exercice 2013-2014	1
Nombre de jugement déclarant l'intimé (e) coupable	0
Nombre de jugement déclarant l'intimé (e) non coupable	0
Nombre de jugement à venir	1

VÉRIFICATION DES PERSONNES NON INSCRITES AU TABLEAU DES MEMBRES AU 1ER AVRIL 2013

Il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 1^{er} avril 2013 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Au cours de l'exercice, la syndique a assisté à des formations en lien avec l'exercice de sa fonction.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Bien que l'**OHQ** possède un règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application: l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise en vertu des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au code ou à cette loi, dont notamment le Code de déontologie des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Nombre d'audiences du Conseil de discipline	2
Nombre de plaintes disciplinaires portées devant le Conseil de discipline par la syndique	1
Nombre de décisions rendues par le Conseil de discipline	2
Nombre de décisions du Conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable	1
Nombre de décisions du Conseil de discipline imposant une sanction	1
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	0

NATURE DE LA PLAINTÉ

Nombre de chefs d'infraction de la plainte Contravention en vertu de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> (nombre de chefs d'infraction)	8
Contravention en vertu de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> (nombre de chefs d'infraction)	5
Contravention aux articles 10 et 11 du <i>Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec</i> (nombre de chefs d'infraction)	3

NATURE DE LA SANCTION IMPOSÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Amende (nombre de chefs d'infraction)	1
Radiations temporaires sur le nombre de chefs à être purgés concurremment (nombre de chefs d'infraction) 2 semaines sur 2 chefs d'infraction et une semaine sur 3 chefs d'infractions	5
Réprimande	2
Ordonnances de publication d'avis	2
Déboursés	1
Nombre et nature de recommandations au Conseil d'administration selon le nombre de décisions rendues (cours en éthique et déontologie)	1
Nombre de décisions du Conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

COMPOSITION DU CONSEIL

M^e Irving Gaul, avocat
Président

Julie Boudreau, HD, membre
(nommée le 27 septembre 2013)

Louise Bourassa, HD, membre

Marcel Langlois, HD, membre
(nommé le 27 septembre 2013)

Hélène St-Cyr, HD, membre

Louise Grenier, HD, membre
(nommée le 27 septembre 2013)

Mylène Chauret, HD, membre
(nommée le 27 septembre 2013)

M^e Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire du Conseil

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, un comité de révision est formé au sein de l'Ordre.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de réunions du comité	0
Nombre de demandes d'avis reçues	0
Nombre de demandes présentées hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic ou syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'Inspection professionnelle	0

COMPOSITION DU COMITÉ

Martine Paré, HD

Maryse Quesnel, HD (nommée le 27 septembre 2013)

Caroline Lavoie, HD (nommée le 27 septembre 2013)

Monique L. Bégin, MAP, ASC (jusqu'au 28 décembre 2013)
Administratrice nommée

Francine Boivin, dt.p. MAP
Administratrice nommée

Sylvie Hertrich,
Administratrice nommée

Carole Lemire, inf. Ph. D. (c)
Administratrice nommée

Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire du comité

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2013-2014 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en tech-

niques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'OHDQ inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

Comité des bourses (suite)

LAURÉATS 2012-2013

Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des neuf (9) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2013-2014 sont :

Cégep de Chicoutimi : **Audrey St-Pierre**

Collège de Maisonneuve : **Véronique Baril**

Collège Édouard-Montpetit : **Shany Thompson**

Collège François-Xavier-Garneau : **Sophie Allaire**

Collège John Abbott : **Ashley Wright**

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne : **Faye Blanchard**

Cégep de l'Outaouais : **Mélissa Gervais**

Cégep de Saint-Hyacinthe : **Katia Bouliane**

Cégep de Trois-Rivières : **Claudia Bertrand**

La Banque Nationale Groupe financier offre à chacun des lauréats une bourse de trois cents dollars (300 \$).

Pour la suite, le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante d'une bourse de 500\$ offerte par l'**OHDQ**. Le hasard, pour 2013-2014, a favorisé madame Mélissa Gervais, HD, diplômée du Cégep de l'Outaouais.

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Prix Racine

Le Comité a décerné le prix **Racine** à madame **Annick Ducharme**, HD, pour son article « *La réhabilitation de l'hygiène dentaire* » paru dans l'édition du mois de juillet 2012 du magazine *L'Explorateur*. Madame Ducharme a obtenu un bon-cadeau de la Forfaiterie d'une valeur de sept cents dollars (700 \$), offert gracieusement par la compagnie Henry Schein, inc.

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Ducharme, pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1^{re} année :

Claudia Patoine

Collège François-Xavier-Garneau

2^e année :

Alexandra Torrès-Parent

Collège de Maisonneuve

3^e année :

Catherine Poirier

Cégep de Trois-Rivières

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$) a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2014 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à tous nos gagnants!

COMPOSITION DU COMITÉ

Diane Duval, HD
Présidente

Francine Demeules, HD
Administratrice

Josée Desgagné, HD
Administratrice

Johanne Côté, HD, ASC, Adm.A.
Directrice générale

Janique Ste-Marie, notaire
Secrétaire

Sylvain Provencher, HD
administrateur

Carole Lemire, inf., Ph.D.(c)
administratrice nommée

Comité des publications



Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y arriver, le Comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration. À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2013-2014. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :
 - Les bactéries
 - La communication
 - La peau
 - Les comportements



COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD

Lucie Gagné, HD

Bibiane Gagnon, HD

Martine Plante, HD

Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A.
Directrice générale et Secrétaire du comité (jusqu'au 24 mars 2014)

Sophie Lecavalier
Secrétaire du comité (depuis le 24 mars 2014)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



FRANÇOIS MÉNARD, CPA

Par : François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 15 mai 2014

Résultats

31 mars 2014

	BUDGET \$	2014 RÉEL \$	2013 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 847 700 \$	1 828 359 \$	1 760 265 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	56 100	57 915	59 144
Abonnements des étudiants	5 800	4 770	5 340
Droits d'admission	53 300	52 470	51 975
Droits de réadmission	115 200	124 977	132 552
Droits d'équivalence	10 000	18 550	38 650
Formation continue	111 000	118 765	121 163
Congrès	---	---	466 111
Commandites	23 000	23 000	25 400
Publications	72 500	83 236	85 953
Placements	35 700	32 745	42 831
Amendes	8 000	18 217	10 636
Divers	30 000	127 975	41 900
	2 368 300	2 490 979	2 841 920
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	988 400	940 522	914 263
Conseil d'administration (Annexe 2)	87 600	87 343	54 284
Comité exécutif (Annexe 3)	63 600	65 765	50 012
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	345 800	323 475	304 169
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	380 200	300 193	799 232
Comité des équivalences (Annexe 7)	103 700	91 957	105 562
Comité des publications (Annexe 8)	221 200	177 956	192 660
Plan stratégique (Annexe 9)	274 400	250 958	292 598
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 10)	89 600	127 853	97 146
	2 555 000	2 366 022	2 809 926
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(186 700)\$	124 957 \$	31 994 \$

Surplus cumulés

31 mars 2014

	Affecté aux Immobilisations	non affecté	2014 \$	2013 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	92 635 \$	943 597 \$	1 036 232 \$	1 004 238 \$
Excédent des produits sur les charges	(96 219)	221 176	124 957	31 994
Acquisition d'immobilisations	141 231	(141 231)	---	---
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	137 647 \$	1 023 542 \$	1 161 189 \$	1 036 232 \$

Bilan

31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 046 177 \$	714 224 \$
Placements temporaires (note 4)	811 578	1 214 571
Débiteurs	54 276	256 120
Intérêts à recevoir	12 290	15 280
Frais imputables au prochain exercice	157 955	120 351
	3 082 276	2 320 546
PLACEMENTS (note 4)	697 817	871 760
IMMOBILISATIONS (note 5)	137 647	92 635
	3 917 740 \$	3 284 941 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	285 033 \$	312 090 \$
Revenus reportés	2 471 518	1 936 619
	2 756 551	2 248 709
ACTIF		
Affecté aux immobilisations	137 647	92 635
Non affecté	1 023 542	943 597
	1 161 189	1 036 232
	3 917 740 \$	3 284 941 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrices

Flux de trésorerie

31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	124 957 \$	31 994 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	96 219	54 374
	221 176	86 368
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	201 844	(52 993)
Intérêts à recevoir	2 990	317
Frais imputables au prochain exercice	(37 604)	41 496
Créditeurs	(27 057)	44 731
Revenus reportés	534 899	(201 631)
	675 072	(168 080)
	896 248	(81 712)
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	576 936	(480 598)
Acquisition d'immobilisations	(141 231)	(129 687)
	435 705	(610 285)
VARIATION DES LIQUIDITÉS		
	1 331 953	(691 997)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		
	714 224	1 406 221
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 8)		
	2 046 177 \$	714 224 \$

Notes complémentaires

31 mars 2014

35

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *code des professions*, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

TAUX

Mobilier de bureau	20%
Informatique	33%

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2014

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4. PLACEMENTS

	JVM	2014	2013
Placements totaux, taux variant entre 1.40 % et 6.25 %	1 538 466 \$	1 509 395 \$	2 086 331 \$
Placements temporaires	819 192	811 578	1 214 571
Placements échéant à long terme	719 274 \$	697 817 \$	871 760 \$

5. IMMOBILISATIONS

			2014 \$	2013 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau	109 295 \$	108 287 \$	1 008 \$	--- \$
Informatique	288 189	151 550	136 639	92 635
	397 484 \$	259 837 \$	137 647 \$	92 635 \$

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2014

6. CRÉDITEURS

	2014 \$	2013 \$
Créanciers	141 316 \$	176 091 \$
Frais courus	20 054	45 265
Salaires courus	123 663	90 734
	285 033 \$	312 090 \$

7. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

	2014 \$	2013 \$
Encaisse	2 046 177 \$	714 224 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2014 s'établit à 720 382 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2015 – 152 769 \$; 2016 – 156 488 \$;
2017 – 145 883 \$; 2018 – 159 145 \$;
2019 – 106 097 \$.

L'ordre possède une option de renouvellement d'une durée de 5 ans.

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2015. Le loyer global à payer se chiffre à 28 116 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2014 s'établit à 1 278 \$. Les paiements à effectuer au cours du prochain exercice sont de 1 278 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

10. VENTILATION DES CHARGES

	Loyer et frais incidents	Postes et messagerie	imprimerie et photocopie	Fournitures de bureau	divers	2014
Inspection professionnelle	33,823 \$	14,973 \$	- \$	5,168 \$	3,179 \$	57,143 \$
Formation continue	50,734	6,721	1,011	2,434	3,760	64,660
Équivalences	16,911	-	-	3,303	1,545	21,759
Publications	16,911	-	-	3,255	1,760	21,926
Syndic	8,456	-	-	1,683	1,144	11,283
	126,835 \$	21,694 \$	1,011 \$	15,843 \$	11,388 \$	176,771 \$

	Loyer et frais incidents	Postes et messagerie	imprimerie et photocopie	Fournitures de bureau	divers	2013
Inspection professionnelle	33,507 \$	19,583 \$	- \$	2,093 \$	3,010 \$	58,193 \$
Formation continue	50,261	8,194	3,200	1,780	3,637	67,072
Équivalences	16,754	-	-	3,659	1,801	22,214
Publications	16,754	-	-	3,630	1,917	22,301
Syndic	8,377	-	-	1,873	1,098	11,348
	125,653 \$	27,777 \$	3,200 \$	13,035 \$	11,463 \$	181,128 \$

Renseignements complémentaires

31 mars 2014

	BUDGET	2014	2013
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	452 000 \$	440 777 \$	421 727 \$
Abonnements	1 300	1 164	793
Agrément dentaire	69 000	44 185	59 372
Assurances générales et taxes	1 100	540	721
Conseil Interprofessionnel du Québec	24 000	30 209	22 880
Cotisations et affiliations	4 000	3 530	3 492
Entretien et réparations – équipements	3 100	2 435	2 215
Formation de personnel	8 000	6 732	8 173
Fournitures de bureau et papeterie	6 500	2 478	3 564
Frais d'imprimerie et photocopies	10 500	7 360	6 787
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	24 000	23 959	20 578
Frais divers	6 200	4 039	19 478
Frais de poste et messagerie	17 500	19 928	8 578
Informatique	55 400	38 388	42 460
Frais bancaires	57 000	44 192	48 604
Location d'équipements	7 000	7 267	4 475
Loyer et frais incidents	43 000	41 738	41 395
Rapport annuel	6 800	4 921	7 425
Services professionnels	135 500	114 944	131 967
Téléphone et service téléphonique	6 500	5 517	5 205
Amortissement des immobilisations	50 000	96 219	54 374
	988 400 \$	940 522 \$	914 263 \$

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Honoraires de présence	21 500 \$	19 335 \$	19 130 \$
Frais de déplacement	38 000	36 037	28 287
Frais de repas	3 400	2 263	3 543
Assurances responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 200	1 735	---
Formation	19 000	21 728	893
Divers	2 500	4 501	687
	87 600 \$	87 343 \$	54 284 \$

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2014

	BUDGET \$	2014 RÉEL \$	2013 RÉEL \$
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires présidence	30 000 \$	42 336 \$	33 345 \$
Déplacements présidence	14 000	12 396	3 511
Honoraires de présence	5 900	4 130	4 160
Frais de déplacement du comité	11 000	4 655	7 324
Divers	2 700	2 248	1 672
	63 600 \$	65 765 \$	50 012 \$
ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges sociales	241 500 \$	236 510 \$	215 768 \$
Honoraires de présence	3 500	1 795	2 550
Fournitures de bureau	---	5 169	2 093
Frais de déplacement	31 000	26 542	26 160
Loyer et frais incident	67 000	33 823	33 507
Frais de postes et messagerie	---	14 972	19 523
Divers	2 800	4 664	4 508
	345 800 \$	323 475 \$	304 169 \$
ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires de présence	200 \$	---	---
Divers	300	---	---
	500 \$	---	---

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2014

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	181 000 \$	128 943 \$	150 942 \$
Honoraires de présence	2 000	1 300	950
Frais de déplacement	2 000	1 042	588
Formation continue	109 000	93 686	95 145
Congrès	---	---	472 848
Divers	200	3 781	3 637
Frais bancaires	14 000	10 541	11 687
Frais de postes et messagerie	---	6 721	8 194
Frais d'imprimerie et photocopies	---	1 011	3 200
Fournitures de bureau	---	2 434	1 780
Loyer et frais incidents	72 000	50 734	50 261
	380 200 \$	300 193 \$	799 232 \$
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Salaires et charges sociales	75 000 \$	60 263 \$	63 717 \$
Honoraires de présence	1 300	730	405
Fournitures de bureau	---	3 303	3 659
Frais de déplacement	600	694	125
Loyer et frais incidents	25 800	16 911	16 754
Divers	1 000	10 056	20 902
	103 700 \$	91 957 \$	105 562 \$

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2014

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	61 000 \$	38 184 \$	49 472 \$
Honoraires de présence	1 400	930	935
Frais de déplacement	1 500	840	867
Fournitures de bureau	---	3 256	3 630
Loyer et frais incidents	25 700	16 911	16 754
Divers	---	1 759	1 917
Explorateur			
Frais de production	81 000	72 928	74 272
Frais de poste	31 000	24 126	30 197
Mots d'Ordre			
Frais de production	7 000	5 537	4 997
Frais de poste	12 600	13 485	9 619
	221 200 \$	177 956 \$	192 660 \$

ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE

Honoraires professionnels	100 000 \$	109 897 \$	123 280 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	46 200	45 898	41 324
Impression et autres	74 200	47 673	79 040
Promotion au public			
Activités provinciales	23 000	22 422	19 956
Placement média	31 000	25 068	28 998
	274 400 \$	250 958 \$	292 598 \$

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2014

	BUDGET \$	2013 RÉEL \$	2012 RÉEL \$
ANNEXE 10 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE			
BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	4 000 \$	3 220 \$	3 112 \$
Honoraires de présence	20 000	14 543	29 325
Fournitures de bureau	---	1 683	1 873
Frais de déplacement	3 800	6 452	3 093
Loyer et frais incidents	12 800	8 456	8 376
Divers	5 000	2 591	3 657
	45 600	36 945	49 436
BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE	29 000	59 430	22 930
CONSEIL DE DISCIPLINE	15 000	31 478	24 780
	89 600 \$	127 853 \$	97 146 \$



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573